

Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

sì sì no no

« Que votre OUI soit OUI, que votre NON soit NON, tout le reste vient du Malin »

(Mt 5, 37)

Année XLI n° 296 (486)

Mensuel - Nouvelle Série

Janvier 2007

Le numéro 3€

1962 - RÉVOLUTION DANS L'ÉGLISE BRÈVE CHRONIQUE DE L'OCCUPATION NÉO-MODERNISTE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

PREMIÈRE PARTIE

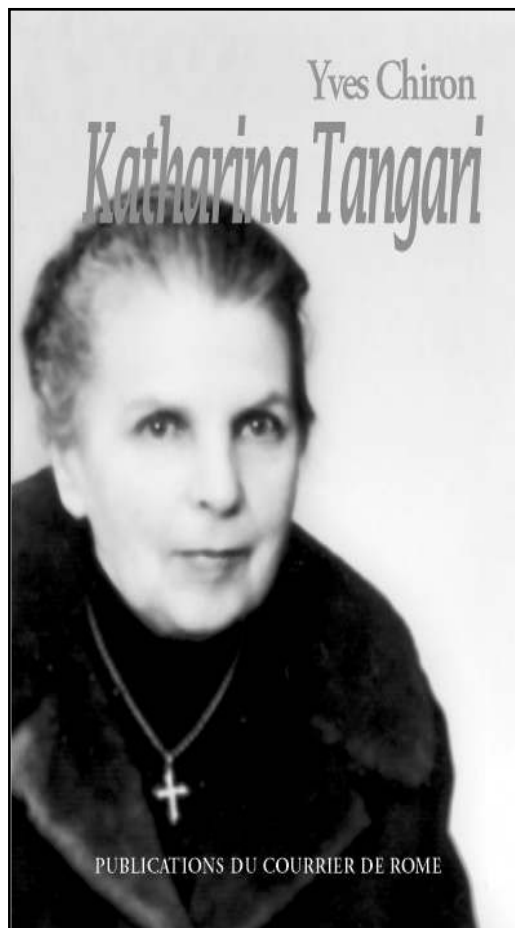
Préambule

Voilà quatre décennies que le monde catholique assiste à une série apparemment sans fin de changements dans l'Église.

Pris dans une sorte d'étrange spectacle pyrotechnique ecclésial, les catholiques ont vu de nombreuses vérités de foi se dissoudre l'une après l'autre de façon plus ou moins directe, dans les feux d'artifices inventés par une Hiérarchie et un clergé toujours plus en veine d'*aggiornamento* conciliaire, ouverts à tous les courants de pensée, et prêts à troquer la vérité révélée contre le mirage d'un faux œcuménisme et d'une fausse paix mondiale.

Ils ont assisté, par exemple, à la subversion du Rite Romain de la Messe, qui a été remplacé par un autre – l'actuel – tellement ambigu et œcuménique qu'il en a été déclaré *agrée* par les protestants eux-mêmes, protestants dont certains avaient d'ailleurs participé, par leurs suggestions, à l'élaboration du nouveau rite¹. Puis ce furent progressivement les messes-kermesses sur fond de musique, l'introduction de la communion dans la main et son cortège d'inévitables sacrilèges, l'accession des membres du beau sexe à l'autel en qualité de « servantes » de messe (du moins pour l'instant).

Ils ont vu pour la première fois dans l'histoire un Pape – Paul VI – remettre



Katharina Tangari, née à Vienne en 1906, morte à Naples en 1989, a traversé le XX^e siècle et tous ses bouleversements dramatiques. Elle a connu les prisons anglaises en Italie de 1943 à 1946, puis les prisons communistes en Tchécoslovaquie en 1971 et 1972.

Elle a connu un chemin de conversion qui l'a amenée à entrer dans le Tiers-ordre dominicain et à devenir une fille spirituelle de saint Padre Pio qui a été, pendant dix-huit ans, son confesseur et son directeur spirituel.

Âme de prière, une des caractéristiques de sa vie spirituelle est l'« immolation de soi-même », qui lui permet de mener un véritable combat pour la sainteté du mariage, de franchir des dizaines de fois le « Rideau de fer » dans les années 60 et 70 pour venir en aide au clergé et aux fidèles persécutés des pays de l'Est, puis de venir en aide aux prêtres de la Fraternité Saint-Pie X jusqu'à la fin de sa vie.

Elle est enterrée au séminaire de Zaitkofen.

Vie exceptionnelle qu'Yves Chiron a retracée à partir des « carnets » inédits que Katharina a tenus régulièrement et de différentes autres archives. L'itinéraire de Katharina Tangari et la façon dont elle a surmonté les épreuves qu'elle a connues sont exemplaires pour notre temps.

À commander au Courrier de Rome, au prix de 24 euros (port compris).

Yves Chiron, membre de la Société d'histoire religieuse de la France, a publié plusieurs biographies de papes (Pie IX, Pie X, Pie XI, Paul VI), traduites en plusieurs langues, et d'autres ouvrages d'histoire religieuse.

1. *Notitia*, novembre 1966, n. 23.

par un geste éloquent son anneau, *symbole de son autorité pontificale suprême*, à l'hérétique et schismatique impénitent archevêque de Canterbury², et l'inviter à bénir la foule et les nombreux cardinaux et évêques présents dans la basilique romaine de Saint Paul hors les Murs.

Pire encore, ils ont vu un Jean-Paul II inviter les représentants des principales fausses religions du monde à Assise (premier rassemblement de 1986) pour une rencontre de prière à grand renfort de calumets de la paix, d'offrandes animistes aux esprits des ancêtres, de bouddhistes encensant une statue de Bouddha posée sur le maître-autel d'une église catholique de cette ville.

Ils ont entendu, interdits, le même Jean-Paul II déclarer ouvertement aux protestants et aux « orthodoxes » sa pleine disponibilité à modifier le mode d'exercice du Primat papal selon leurs désirs, ce qui revient en pratique à *vider de son sens le dogme du Primat de juridiction, en renonçant à l'exercer de fait* (cf. Encyclique *Ut unum sint*).

Ils ont vu le cardinal Ratzinger, Préfet du Saint Office, approuver et signer un document de la Commission Théologique Internationale (« *Le Christianisme et les religions* ») qui nie ouvertement le dogme de foi selon lequel « *hors de l'Église il n'y a pas de salut* » (cf. Concile Œcuménique du Latran IV, *Denz.* 800), en le réduisant à une simple « phrase » à « caractère parénétiq ue », c'est-à-dire à une simple exhortation, adressée aux seuls catholiques...

Ils ont entendu Jean-Paul II affirmer que « *la damnation reste une possibilité réelle, mais il ne nous est pas donné de connaître... si des êtres humains sont effectivement damnés, et lesquels* »³, ce qui signifie que l'enfer peut être vide, et qui contredit les affirmations explicites de l'Écriture Sainte à ce sujet.

Ils ont entendu, abasourdis, le même Jean-Paul II affirmer placidement : « *...C'est précisément de cette ouverture primordiale de l'homme à l'égard de Dieu que naissent les différentes religions. On trouve souvent à leur origine des fondateurs qui ont réalisé, avec l'aide de l'Esprit de Dieu, une plus profonde expérience religieuse. Transmise aux autres, cette expérience a pris forme dans les doctrines, dans les rites et dans les préceptes des différentes religions.* »⁴ Par conséquent, selon Jean-Paul II, Bouddha, Lao-Tseu, Zoroastre, Mahomet et consorts auraient été de véritables prophètes inspirés par Dieu dans la fondation de leurs fausses religions. Thèse déjà diffusée par les modernistes qui, justement, comme l'avait dénoncé le Pape saint Pie X, « *les uns de façon voilée, les autres ouvertement, tiennent*

pour vraies toutes les religions », en tant qu'œuvres « *de certains hommes extraordinaires, ceux que nous appelons prophètes, et dont le plus illustre a été Jésus-Christ* » (Encyclique *Pascendi*).

Ils ont vu enfin, et ils voient encore une Hiérarchie toute occupée, depuis le Concile Vatican II, à répandre avec zèle ces faux principes qui, pendant des siècles, ont été l'étendard de l'illumini s me et du naturalisme maçonnique contre l'Église :

a) *le libéralisme*, qui soutient la laïcisation des États autrefois catholiques (et selon lequel l'État n'aurait plus aucun devoir d'adhérer officiellement au Christ et à l'Église catholique, comprise comme seule vraie religion et donc comme religion d'État), ainsi que la promulgation du droit présumé des individus à ne pas être empêchés de répandre publiquement toute idéologie ou religion, même la plus perverse, en excluant par principe que l'État puisse intervenir pour les interdire. Libéralisme toujours condamné par l'Église, mais approuvé et « béni » par Vatican II, surtout par la déclaration *Dignitatis Humanae* ;

b) *l'œcuménisme*, c'est-à-dire le mirage d'une fraternité entre les hommes de différentes religions et idéologies, comprise dans un sens naturaliste (sur la base d'une simple appartenance à la même nature humaine et d'un vague déisme), qui conduit à les dispenser de l'obligation de conversion à l'Église catholique. Cette dernière, en effet, n'est plus la dernière Arche de salut, puisque d'après la propagande intensive de Papes, évêques et prêtres conciliaires, les différentes communautés hérétiques et schismatiques seraient elles aussi salvifiques, et même les religions non chrétiennes. Œcuménisme promu par Vatican II, surtout par des documents tels que *Unitatis Redintegratio* et *Nostra Ætate* ;

c) *la démocratie anthropocentrique*, introduite dans l'Église dans le but de dissoudre plus ou moins progressivement l'encombrant et anti-œcuménique primat papal de juridiction. Démocratie acceptée pour l'instant avec la *collégialité épiscopale* du document conciliaire *Lumen gentium* (dans lequel on a cherché, avec un succès partiel, à faire du Pape un « premier parmi ses pairs » en anéantissant son autorité suprême), collégialité qui « parlementarise » aujourd'hui l'Église en la démocratisant au moyen de l'institution du Synode des évêques, des Conférences épiscopales nationales, des divers Conseils – presbytéraux, pastoraux, etc. – et par l'énorme décentralisation des pouvoirs résultant du nouveau Code de Droit Canonique en faveur des évêques.

Et, cerise sur le gâteau, si l'on peut dire, par l'incroyable proposition pratique avancée par Jean-Paul II en personne dans *Ut unum sint*.

Les catholiques, en somme, ont vu une

reddition totale et sans condition de leur Hiérarchie, après trois siècles de luttes courageuses, de condamnations et d'excommunications lancées précisément contre les auteurs de ce libéralisme, de cet œcuménisme et de cette démocratie (toujours prônés par la franc-maçonnerie internationale, et maintenant traîtreusement acceptés dans le dernier Concile), contre les auteurs de la *pax œcuménica*, la « paix mondiale » de l'Antéchrist, qui ne sert qu'à relativiser et anéantir d'abord l'Église, puis le Christ lui-même, dans l'amalgame du *Nouvel Ordre Mondial* à venir. Objectif exprimé de plus en plus ouvertement par les instances occultes qui manœuvrent peuples et nations.

Un repli qui suffit à expliquer pourquoi le Grand Maître du Grand Orient d'Italie a pu écrire, à la mémoire du Pape défunt Jean-Paul II : « *Pour nous, c'est la mort de celui qui a fait tomber la condamnation [de la franc-maçonnerie – ndr] par Clément XII et ses successeurs. C'est la première fois, dans l'histoire de la franc-maçonnerie moderne, que le chef de la plus grande religion occidentale meurt sans être en état d'hostilité avec les francs-maçons. [...] Pour la première fois dans l'histoire, les francs-maçons peuvent rendre hommage au tombeau d'un Pape, sans ambiguïté ni contradiction.* »⁵

Un repli qui explique également pourquoi ce même Grand Orient a voulu conférer le prix maçonnique « Galileo Galilei » à Jean-Paul II (qui l'a refusé ; mais cela ne change rien à la valeur significative de l'événement), affirmant que les idéaux promus par ce Pape sont les mêmes que ceux de la franc-maçonnerie⁶.

Un repli qui explique avec éloquence pourquoi la Grande Loge Maçonnique de France acclama avec enthousiasme en 1986 ce même Jean-Paul II pour l'incroyable « rencontre de prière d'Assise », avec la déclaration suivante : « *Les maçons de la Grande Loge Nationale Française désirent s'associer de tout leur cœur à la prière œcuménique qui rassemblera le 27 octobre à Assise tous les responsables de toutes les religions en faveur de la paix dans le monde.* »⁷

Un repli total, comme on peut le comprendre enfin de ces considérations d'un autre Grand Maître du même Grand Orient, Armando Corona :

« *La sagesse maçonnique a établi que personne ne peut être initié s'il ne croit pas au G.A.D.U. [Grand Architecte de l'Univers – ndr], mais que personne ne peut être exclu de notre famille à cause du Dieu dans lequel il croit et de la façon dont il l'honore.*

2. Cf. « *Il regno / documenti* » n. 3, 1997.

3. *L'Osservatore Romano* (éd. hebdomadaire), 30 juillet 1999.

4. *L'Osservatore Romano*, 10 septembre 1998.

5. GIORDANO GAMBERINI, éditorial paru dans *La Rivista Massonica*, année 1978, n. 5, p. 290.

6. *Il Giornale*, 22 décembre 1996, p. 10.

7. *La Civiltà Cattolica* 06/12/1986, p. 45.

C'est à cet interconfessionalisme que l'on doit l'excommunication que nous avons subie en 1738 sous Clément XII. Mais l'Église était certainement dans l'erreur, s'il est vrai que, le 27 octobre 1986, l'actuel Pontife a réuni à Assise des hommes de toutes les confessions religieuses pour prier ensemble pour la paix. Et que cherchaient nos Frères, sinon l'amour entre les hommes, la tolérance, la solidarité, la défense de la dignité de la personne humaine, lorsqu'ils se réunissaient dans les Temples, se considérant égaux, au-dessus des fois politiques, des fois religieuses, et de la couleur de leur peau ?⁸»

Quand on sait que la franc-maçonnerie a collectionné, en l'espace de deux siècles et demi d'existence, presque 600 (!) condamnations officielles de la part de l'Église⁹, il y a vraiment de quoi rester interdits.

Le Saint Esprit, à ce qu'il paraît, et d'après les membres de l'actuelle Hiérarchie conciliaire, aurait donc abandonné l'Église (obscurantiste, anti-libérale et anti-œcuménique, et donc sujette aux incessants *mea culpa* de Jean-Paul II), ou du moins ne l'aurait pas complètement éclairée, pendant la bagatelle de presque deux mille ans, c'est-à-dire jusqu'au fatidique *super-concile* Vatican II, qui aurait vu la naissance d'une nouvelle « Église conciliaire », d'une nouvelle « figure d'Église » – ainsi que l'a appelée Jean-Paul II – restée selon lui *cachée pendant deux millénaires dans l'Église « préconciliaire »*¹⁰.

Une « Église » flambant neuve, en somme, et bien sûre toute empreinte de ces principes illuministes et maçonniques, comme cela a d'ailleurs été clairement révélé par le cardinal Ratzinger il y a quelques années :

« *Vatican II* – avait en effet expliqué le cardinal – *avait raison de souhaiter une révision des rapports entre Église et monde. Il y a en effet des valeurs qui, même si elles sont nées en-dehors de l'Église, peuvent trouver leur place – passées au crible et corrigées – dans sa vision. Ces dernières années, on s'est employé à cette tâche.*¹¹ » Dans une précédente interview (à la revue *Jesus*, novembre 1984), il avait été encore moins prudent, en laissant échapper qu'il s'agissait précisément des « *meilleures valeurs exprimées par deux siècles de culture libérale* », qui sont des « valeurs » illuministes et libérales, comme pourrait même le dire un élève de classe de sixième.

Le même cardinal Ratzinger, se sentant probablement plus sûr après vingt-cinq

ans de lavage conciliaire des cerveaux du « peuple de Dieu », n'a plus eu aucune difficulté à admettre ouvertement que les fameuses « nouveautés » de Vatican II et de l'actuel Magistère pontifical sont en opposition ouverte avec le Magistère des Papes « préconciliaires », Magistère dont il a déclaré qu'il était désormais « dépassé » :

« *Il y a des décisions du Magistère – déclara en effet celui qui était alors Préfet du Saint Office – qui ne peuvent pas être un dernier mot sur le sujet en tant que tel, [...] mais qui sont [...] aussi un expression de prudence pastorale, une sorte de disposition provisoire [...]. On peut penser tant aux décisions des Papes du siècle dernier sur la liberté religieuse qu'aux décisions antimodernistes du début de ce siècle, surtout aux décisions de la Commission biblique d'alors. Dans le détail des déterminations de contenu, elles furent dépassées, après avoir rempli, à un moment particulier, leur devoir pastoral* » (Conférence de presse pour la publication de l'*Instruction sur la vocation ecclésiastique du théologien*, aux soins de la Sacrée Congrégation pour la Doctrine de la Foi)¹².

Voilà donc une absolution et une réhabilitation en règle du libéralisme et du modernisme, énoncées publiquement par la plus haute autorité doctrinale après celle du Pape, dans le but évident de couvrir et de justifier l'injustifiable action de la Hiérarchie conciliaire.

Comment s'étonner ensuite de la crise de la foi qui est en train de détruire l'Église et de perdre les âmes, quand des personnes de cette espèce occupent, depuis l'ère Paul VI, les places les plus élevées au Vatican, de nombreux sièges épiscopaux, les chaires des universités pontificales, des séminaires et des instituts catholiques, les postes dirigeants des ordres et des congrégations des religieux, et les rédactions des média dits catholiques dans le monde entier ?

Quoi qu'il en soit, une chose est claire : après l'acceptation injustifiée des valeurs de deux siècles libéraux, la Hiérarchie actuelle « réhabilite » les uns après les autres les modernistes, les libéraux, les hérésiarques comme Luther (défini par Jean-Paul II comme un homme d'une « *profonde religiosité* »¹³), les juifs qui s'obstinent encore à renier Jésus-Christ (mais subitement devenus, pour Jean-Paul II, qui sait comment, nos « *grands frères* »¹⁴), les « idéaux » de liberté, égalité, fraternité de la Révolution anti-chrétienne française (et c'est pourquoi Jean-Paul II a souhaité justement que la France « *contribue à faire progresser sans cesse les idéaux de liberté, égalité et fraternité qu'elle a su*

présenter au monde »¹⁵), etc.

À l'inverse, mais ici encore avec la logique inébranlable empruntée à la praxis de 1789 introduite dans l'Église – celle du « *pas de liberté pour les ennemis de la liberté* » – voilà que la Hiérarchie, tout en ne perdant pas une occasion de se déclarer ultralibérale et hypertolérante envers tout et tous, sous les applaudissements enthousiastes des francs-maçons, des communistes et de tous les média laïcistes, « excommunié » inexorablement, mais invalidement, des évêques fidèles de grand mérite comme un Mgr Marcel Lefebvre et un Mgr Antonio de Castro Mayer, coupables de ne pas avoir voulu s'aligner, au moins par un silence complice, sur les « nouveautés » pro-maçonniques et pro-modernistes du concile Vatican II et sur leur diffusion au sein du « peuple de Dieu » ignorant et sans défense. Telle est, en effet, la véritable motivation, parfois maladroitement dissimulée, de cette pseudo-excommunication, au-delà du prétexte disciplinaire d'un « *acte schismatique* » inexistant attribué à ces deux prélats.

À cet égard, Mgr Lefebvre avait lui-même rappelé, quelques années auparavant :

« *Je n'ai fait que ce que tous les évêques ont fait pendant des siècles et des siècles. Je n'ai pas fait autre chose que ce que j'ai fait pendant les 30 ans de ma vie sacerdotale et qui m'a valu d'être élu évêque, délégué apostolique en Afrique, membre de la Commission centrale préconciliaire, assistant au Trône Pontifical. Que pouvais-je désirer de plus comme preuve que Rome estimait que mon apostolat était fécond pour l'Église et le bien des âmes ? Et voilà qu'alors que je réalise une œuvre totalement semblable à celle que j'ai réalisée pendant 30 ans, je suis tout à coup suspendu "a divinis" et peut-être bientôt excommunié, séparé de l'Église, renié et quoi d'autre encore ?*

Est-ce possible ? Donc ce que j'ai fait pendant 30 ans était aussi susceptible d'une suspense "a divinis" ? Je pense au contraire que si j'avais alors formé les séminaristes comme ils sont formés maintenant dans les nouveaux séminaires, j'aurais été excommunié ; si j'avais alors enseigné le catéchisme que l'on enseigne aujourd'hui, j'aurais été qualifié d'hérétique. Et si j'avais dit la Messe comme on la dit maintenant, j'aurais été soupçonné d'hérésie, j'aurais été aussi déclaré hors de l'Église. Alors je ne comprends plus. Quelque chose a changé dans l'Église, et c'est à cela que je veux en arriver » (Extrait de l'homélie prononcée à Lille le 29 août 1976).

Face à tout cela, donc, et à beaucoup d'autres choses encore, de nombreux

8. *Hiram*, revue du Grand Orient d'Italie, avril 1987, pp. 104-105.

9. Déclaration du père Rosario Esposito SSP, notoirement pro-maçon, in *Jesus*, octobre 1988, p. 10.

10. *L'Osservatore Romano*, 3 août 1979.

11. *Entretien sur la foi*, aux soins de Vittorio Messori, éd. Paoline, 1985, p. 34.

12. *L'Osservatore Romano*, 27 juin 1990.

13. *L'Osservatore Romano*, 6 novembre 1983.

14. *L'Osservatore Romano*, 15 avril 1986.

15. Cf. *Avvenire*, 24/09/1996.

catholiques se demandent, déconcertés, ce qui se passe, sans toutefois réussir en général à comprendre les causes profondes de cette véritable Révolution, étant donné que la désinformation des fidèles et des prêtres les plus jeunes, par rapport aux réels événements ecclésiastiques de ces dernières décennies, est pratiquement totale. Désinformation qui s'étend aussi, évidemment, au domaine de l'idéologie du modernisme et du néo-modernisme de la *nouvelle théologie*, dominant aujourd'hui dans l'Église au niveau officiel, mais déjà solennellement condamnée par les souverains pontifes préconciliaires.

À ces questions, nous tenterons d'apporter une réponse dans les pages qui vont suivre.

Il est important de donner tout de suite et en guise de préliminaire quelques éclaircissements sur certains points doctrinaux et disciplinaires pour éliminer toute perplexité par rapport au rôle et aux responsabilités des Papes « conciliaires » – Jean XXIII, Paul VI et Jean-Paul II – dans la crise actuelle, puisqu'il est hors de doute, comme nous le démontrerons ensuite, que ces Papes ont lourdement favorisé la prise de pouvoir dans l'Église d'évêques et de théologiens néomodernistes à partir du Concile Vatican II, quand ils ne les ont pas loués et récompensés.

En effet, lorsque l'on essaie de faire ouvrir les yeux à des prêtres des religieuses, des laïcs sur la tragique réalité actuelle de l'Église et sur le grave danger de perte de la foi, on les voit souvent rester tout d'abord interdits, puis être incrédules, et se retrancher derrière des expressions du type : « Le Pape ne peut pas se tromper », « il est assisté par le Saint-Esprit », ou bien : « il faut de toute façon et avant tout obéir » parce que « l'obéissance est la première vertu », et « qui obéit ne se trompe jamais », pour finir avec : « mais le Saint Esprit [au concile Vatican II, bien sûr] a établi que...etc, etc ».

À la fin ils repartent souvent indignés, en vous cataloguant – peut-être parfois seulement mentalement – soit comme un rebelle, soit comme un traditionaliste obtus incapable de comprendre l'évolution des temps.

D'où la nécessité d'examiner, une fois pour toutes, ces arguments à la lumière de la doctrine catholique pour en vérifier la consistance. C'est ce que nous allons faire maintenant.

Les principales objections que la plupart de ceux qui se sont alignés sur le « nouveau courant » ecclésial opposent – de bonne ou mauvaise foi – à ceux qui ont pris position contre les « nouveautés » de Vatican II et du Magistère postconciliaire, peuvent en substance se résumer aux trois suivantes :

a) l'infailibilité papale ;

b) l'obéissance due au Vicaire du Christ ;

c) l'autorité des décrets de Vatican II qui – souligne-t-on – émanant d'un concile œcuménique, ont force de loi pour tout catholique.

Il s'agit toutefois d'objections dépourvues de fondement. En effet :

a) D'après la doctrine catholique, les cas où le Magistère du Pape est infailible se réduisent à deux :

a. Lorsqu'il définit solennellement *ex cathedra* une vérité de foi ou de morale¹⁶ (Magistère extraordinaire, toujours infailible).

b. Lorsqu'il énonce une vérité qui a « toujours été crue et admise dans l'Église ou... attestée par l'accord unanime et constant des théologiens »¹⁷ même si elle n'a pas été explicitement ni solennellement définie (Magistère ordinaire infailible). L'infailibilité lui vient dans ce cas de celle dont jouit l'Église elle-même.

Or à cet égard :

a. Ni Jean XXIII, ni Paul VI, ni Jean-Paul II n'ont jamais défini aucun dogme de Foi au cours de leurs pontificats, et moins que jamais en ce qui concerne les « nouvelles idées » de Vatican II.

b. Les nouvelles idées promues par leur Magistère – œcuménisme, libéralisme, collégialité démocratique – ne font pas partie du Magistère constant et universel de l'Église, elles ne sont donc pas des doctrines « toujours crues et admises dans l'Église » (on parle justement des nouveautés de Vatican II) ; elles font partie du Magistère ordinaire qui n'est qu'authentique, c'est-à-dire non garanti par l'infailibilité.

Il en découle que l'on ne peut aucunement, sinon de mauvaise foi, en appeler au dogme de l'infailibilité du Pape pour exiger une adhésion aveugle et inconditionnelle des fidèles aux nouvelles doctrines du Magistère postconciliaire.

a. On peut encore moins en appeler au devoir d'obéissance. Ces nouveautés du Magistère des Papes « conciliaires », en effet, non seulement manquent de toute garantie d'infailibilité, mais surtout sont des doctrines qui ont déjà été explicitement et à plusieurs reprises condamnées par le précédent et constant Magistère de l'Église.

Et ni le Pape ni un Concile œcuménique ne peuvent licitement exiger l'obéissance, qu'elle soit explicite ou tacite, à un courant ecclésial tel que le courant actuel, qui propage des idées et des pratiques déjà condamnées par l'Église elle-même, pour la simple raison que ni un Pape ni un Concile ne peuvent légitimement ordonner aux fidèles d'ac-

cepter, même passivement, ce que l'Église elle-même, par la bouche d'une longue série de Papes et de Conciles, a déjà jugé et condamné officiellement comme erroné et mauvais.

Voici comment un classique et célèbre Dictionnaire de Théologie Morale résume la doctrine catholique en la matière :

« L'autorité des supérieurs étant limitée, le devoir de leur obéir a lui aussi des limites. Il est clair qu'il n'est jamais permis d'obéir à un supérieur qui commanderait une chose contraire aux lois divines ou ecclésiastiques ; il faudrait alors répéter la parole de saint Pierre : "il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes" (Actes 5, 29). [...] On pèche contre l'obéissance par excès, en obéissant dans des choses contraires à une loi ou à un commandement supérieur : dans ce cas il s'agit de servilité.¹⁸ »

Si, de surcroît, étaient mis en danger la conservation de la foi, le salut des âmes et la subsistance même de l'Église, il faudrait aussi réagir ouvertement, comme l'enseigne saint Thomas d'Aquin, qui donne justement l'exemple, qui convient parfaitement à notre cas, de l'affaiblissement momentané du premier Pape :

« Remarquons toutefois – écrit le docteur angélique – que, s'il y avait danger pour la foi, les supérieurs devraient être repris par les inférieurs, même en public. Aussi Paul, qui était soumis à Pierre, l'a-t-il repris pour cette raison. Et à ce sujet la Glose d'Augustin explique : "Pierre lui-même montre par son exemple à ceux qui ont la prééminence, s'il leur est arrivé de s'écarter du droit chemin, de ne point refuser d'être corrigés, même par leurs inférieurs".¹⁹ »

Et dans son Commentaire de l'Épître aux Galates, le même saint Thomas répète :

«...le reproche était juste et son motif était grave : un danger pour la préservation de la vérité évangélique... [...]. La façon fut appropriée parce que publique et manifeste [...]. Dans la première lettre à Timothée, nous lisons : "Ceux qui pèchent, reprends-les devant tous". Ceci doit s'entendre des fautes manifestes et non des fautes cachées...²⁰ »

b. En ce qui concerne enfin le concile Vatican II, source officielle de l'actuel désastre ecclésial, il est absolument nécessaire de rappeler ce qui fut déclaré par Paul VI, qui le mena à son terme. Le concile Vatican II, en effet, précisa le Pape, « a évité de donner des définitions dogmatiques solennelles, engageant l'infailibilité du magistère ecclésiastique »²¹. Réalité que le cardinal Ratzinger fut lui aussi contraint d'admettre :

18. FRANCESCO ROBERTI – PIETRO PALAZZINI, *Dictionnaire de Théologie Morale*, éd. Studium, Rome 1961, 3^e édition, art. « obéissance ».

19. *Summa Theologica*, II-II q. 33 a IV.

20. *Super ad Galatas*, c. 3, lect. 3.

21. *Discours à l'Audience générale* du 12 janvier 1966 ; cf. aussi son discours de clôture de Vatican II.

16. *Denz.* 3073-3075.

17. *Dictionnaire de théologie catholique*, t. VII, col. 1705.

« La vérité est que le concile lui-même [Vatican II] n'a défini aucun dogme et a voulu, de façon consciente, s'exprimer à un niveau plus modeste, simplement comme concile pastoral. ²² »

En résumé :

a) le dogme de l'infailibilité pontificale n'est absolument pas remis en question, mais on conteste certains points du magistère ordinaire *non infailible* du Pape (dans lequel il n'est pas exclu, du moins en principe, qu'il puisse se tromper), contestation qui peut se faire en présence de graves motifs ;

b) ces motifs existent, parce que l'on ne peut pas obéir, ni se soumettre passivement, à des directives qui veulent nous faire approuver *ce que le Magistère de l'Église a toujours condamné*, c'est-à-dire à des directives qui nous demandent de renier, ne serait-ce que tacitement, la vérité doctrinale et de nous taire face au sabotage de la foi et face à la ruine des âmes ;

c) on ne peut en aucune manière en appeler à l'autorité de Vatican II, lequel n'a défini aucun dogme, et ne l'a certainement pas fait en ce qui concerne les *nouveautés* qui font l'objet de cette contestation (principalement l'œcuménisme, la collégialité épiscopale et la démocratie dans l'Église, la liberté religieuse et la laïcité des États), et à l'égard desquelles sont valables les mêmes considérations que celles que nous avons faites au sujet de l'autorité du Pape.

Tout cela est suffisant pour faire fondre comme neige au soleil l'habituel sophisme qui est régulièrement resservi à tous ceux qui critiquent Vatican II et selon lequel, si l'Église se trompe aujourd'hui, alors elle a aussi bien pu se tromper par le passé, et donc elle ne serait plus crédible ni infailible. Il est facile de répondre que le magistère de Vatican II et tout le magistère postconciliaire, en ce qui concerne les « nouveautés », est un magistère *non infailible* de l'Église, qui

s'oppose au précédent magistère *infaillible* de l'Église, tant ordinaire qu'extraordinaire, par conséquent le raisonnement ne tient pas.

Comme on pourra le remarquer dans les parties qui suivront, cette « Brève chronique » sera surtout une chronique des replis progressifs des Papes « conciliaires » et de leurs plus étroits collaborateurs au niveau de la Curie romaine.

On pourrait se demander pourquoi concentrer l'attention sur eux, plutôt que sur les innombrables exemples que l'on aurait pu citer dans le cadre des diocèses et des différents évêchés.

N'aurait-il pas été préférable de survoler les nombreuses défaillances des derniers Successeurs de Pierre, au lieu de les mettre en question, ce qui, en plus d'être particulièrement désagréable et douloureux pour tout catholique cherchant à être fidèle, et donc aussi pour l'auteur de ces lignes, comporte au moins le risque de scandaliser les plus faibles dans la foi, qui ne connaissent pas bien la doctrine catholique sur la Papauté ?

Le fait est que l'on ne pouvait pas faire autrement. Nous y avons été contraints pour une raison très simple, que l'on peut résumer en quelques mots : le Pape n'est pas un évêque quelconque, mais le Vicaire du Christ.

C'est lui qui guide l'Église militante tout entière, par les mots et encore plus par l'exemple, et dans l'Église tous – clergé, religieux et simples fidèles – sont justement habitués à « suivre Pierre », voyant en lui leur berger terrestre et un guide spirituel sûr.

Que l'on pense alors à ce que pourrait provoquer une éventuelle accession au Siège de Pierre de Papes imprégnés d'une théologie erronée, déjà condamnée par l'Église (chose que Dieu peut très bien permettre, comme punition de nos péchés) : et bien ce sera une catastrophe pour l'écrasante majorité des âmes, qui continueront à le suivre même là où il ne le faudrait pas, jusqu'à risquer de perdre leur foi et leur salut éternel. C'est ce qui s'est vérifié et qui continue de se vérifier depuis Vatican II.

D'où le nécessaire – bien qu'ingrat – devoir de mettre en garde clergé et fidèles pour qu'ils ne se laissent entraîner *sous aucun prétexte* dans l'abîme par l'« esprit du Concile » et par ses nouvelles doctrines.

Au premier Pape et à ses successeurs, en effet « *le Saint – Esprit n'a pas été promis pour qu'ils manifestent, par sa révélation, une nouvelle doctrine, mais qu'avec son assistance ils gardent saintement et exposent fidèlement la révélation transmise aux apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi* » ²³.

Du reste, il n'y a rien de nouveau sous le soleil : ce n'est certainement pas la première fois dans l'histoire que des Papes, agissant évidemment en-dehors de l'exercice de l'infailibilité, pour suivre imprudemment des idées personnelles plus ou moins déviantes, mettent en danger la conservation de la foi et la subsistance même de l'Église. Que l'on pense par exemple au célèbre cas du Pape Libère (IV^e siècle) qui, pour trouver à tout prix un impossible et illégitime accord *œcuménique* avec les hérétiques ariens, accepta des compromis doctrinaux ambigus, en arrivant même au point d'interdire aux catholiques restés fidèles de lutter contre l'hérésie (et même en excommuniant – invalidement, bien sûr – le grand saint Athanase d'Alexandrie qui ne voulait pas accepter de compromis dangereux pour la foi).

Enfin, c'est à la très sainte Mère de Dieu toujours Vierge que je confie ces pages, à Elle qui a toujours écrasé la tête de toutes les hérésies : *Gaude, Maria Virgo : cunctas hæreses sola interemisti in universo mundo*.

Don A. M.

22. Discours à la Conférence Episcopale du Chili, in *II Sabato*, 30 juillet-5 août 1988.

23. Concile Œcuménique Vatican I, Constitution *Pastor æternus* : Denz. 3070.

S.E. MGR SORRENTINO, NOUVEL ÉVÊQUE D'ASSISE

1) *Vita Pastorale* n. 10 / 2004 p.108 :
interview de l'archevêque Domenico Sorrentino ¹.

« Le Rosaire... n'est pas une prière à Marie, mais avec Marie », affirme Mgr Domenico Sorrentino. Affirmation digne

d'un « pasteur protestant », et non d'un archevêque catholique. Luther, en effet, « dans son livre de prières, conserve l'Ave Maria, mais en expliquant que c'est un salut, et non une invocation » (*Le protestantisme* par Mgr Piolanti p. 890). La raison ? Le Christ est, dans l'absolu, le seul médiateur ; Marie et les saints n'exercent aucune médiation, pas même secondaire ou subordonnée, entre nous et Dieu ; c'est pourquoi la profes-

sion de foi protestante, la *Confessio Augustana* (1530), « repousse l'invocation des saints, sans excepter Marie » (*ibidem*, p. 891).

Les théologiens protestants plus récents se placent sur la même ligne. Le calviniste Karl Barth, si cher aux « nouveaux » théologiens, en particulier à Urs von Balthasar, « est résolument opposé à la médiation mariale » (*ibidem*, p. 897), et le « moine » calviniste de Taizé Max

1. Parue dans *Si Si No No* (édition italienne) du 31 janvier 2006, et dans le *Courrier de Rome* (édition française) de mars 2006.

Thurian, ordonné (Dieu seul sait comment) prêtre catholique quelques années avant sa mort, « *nie l'intercession céleste de Marie et condamne toute prière lui demandant cette intercession* » (*ibidem*, p. 896).

L'Église catholique, au contraire, a prolongé le sillon de la Tradition. Depuis le commencement, les chrétiens ne se limitèrent pas à prier « *avec Marie* », comme nous l'atteste la plus ancienne prière mariale (*Sub tuum praesidium*), remontant à l'époque précédant le Concile de Nicée, et qui a été retrouvée ainsi reproduite sur un papyrus grec du III^e siècle après J-C : « *Nous nous réfugions sous votre protection, sainte mère de Dieu. Ne vous montrez pas indifférente à nos prières, dans la détresse ; mais délivrez-nous sans cesse de tous les dangers, ô Vierge de gloire et de bénédiction.* »

« *Certainement – explique Léon XIII – le nom et le rôle de parfait conciliateur ne s'appliquent à personne d'autre qu'au Christ. [...] Mais si, comme l'enseigne le docteur angélique, "rien n'interdit... à d'autres de pouvoir se dire médiateurs entre Dieu et les hommes parce qu'ils coopèrent par disposition et par ministère à l'union de l'homme avec Dieu", assurément une telle gloire s'applique, d'une façon encore plus pleine, à la Vierge sublime. Et en vérité on ne peut imaginer aucune autre créature qui ait accompli ou qui puisse accomplir en quelque façon une œuvre égale à celle de la Vierge, dans la réconciliation du genre humain avec Dieu* » (Enc. *Fidentem*). C'est pourquoi l'Église n'hésite pas à nous faire dire « *à Marie* », et non « *avec Marie* », « *priez pour nous, pauvres pécheurs* » cinquante fois dans un chapelet et cent cinquante fois dans un Rosaire. Mais Mgr Sorrentino, à ce qu'il semble, préfère accorder crédit à Luther et à ses malheureux compagnons d'hérésie plutôt qu'à l'Église catholique, ce qui est le comble pour un prélat qui a été Délégué Pontifical pour le Sanctuaire de Pompéi dédié à la Vierge du Rosaire, puis Secrétaire de la Congrégation pour le Culte Divin !

2) Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni

« M. le Directeur,

Dans *Si Si No No* du 31 janvier 2006, j'ai été l'objet d'une grave diffamation : on me soupçonne de « protestantisme » ! D'une affirmation que j'ai faite à *Vita Pastorale* n. 10 / 2004, dans laquelle je dis que le Rosaire n'est pas une prière « à » Marie mais « avec » Marie, le rédacteur déduit que je n'admets pas la doctrine de l'intercession de Marie. Il s'étend ensuite dans la démonstration de mon erreur doctrinale supposée en expliquant que l'Ave Maria est une prière qui s'adresse à la Sainte Vierge, et invoque son intercession dans sa seconde partie.

Je dois vous dire que cette attaque est tellement dépourvue de fondement et la démonstration tellement « illogique » que si ce n'était pour l'amertume qu'elle m'a causée, je me passerais volontiers de vous rendre réponse. Mais pour éviter le « scandale des petits », qui pourrait être causé par mon silence, donnant l'impression que je mérite ces accusations, je tiens à vous préciser ce qui suit, dans l'espoir que vous sentirez le devoir de publier ma lettre en guise de réparation.

Dans le passage de mon interview cité par le rédacteur – d'après ce qu'il rapporte lui-même – je parle du Rosaire, et non pas de l'Ave Maria. Il est évident que l'on peut aussi, au sens large, appeler le Rosaire prière à Marie, en raison justement de la présence consistante de l'Ave Maria. Il est évident dans le même temps que le Rosaire est plus que l'Ave Maria : il est méditation des mystères, contemplation articulée en différentes prières, outre l'Ave Maria. Le « Notre Père » est-il une prière à Marie ? Et le « Gloria » ? Et l'oraison jaculatoire de Fatima « O mon Jésus, pardonnez-nous nos péchés... » ? Mon affirmation sur le Rosaire est seulement une accentuation de son caractère global de prière méditative centrée sur les mystères du Christ. Dans la mesure où il lançait une attaque aussi grave, s'adressant à un évêque, de surcroît, votre rédacteur aurait dû s'informer un peu mieux. Chose d'ailleurs très facile, étant donné que j'ai justement écrit sur le Rosaire de nombreux articles et même un livre (« *Le Rosaire et la nouvelle évangélisation* », éd. Paoline 2003). Je n'ai pas la moindre conscience que ma vision du Rosaire s'éloigne du Magistère de l'Église : elle le suit plutôt à la lettre. Dans mon ministère épiscopal à Pompéi, j'ai en outre élaboré un opuscule pour la récitation du Rosaire, opuscule qui a été diffusé à je ne sais combien de milliers d'exemplaires, et enregistré par moi-même en cassettes audio et vidéo. Chacun pourra constater que, dans cet ouvrage, chaque mystère du Rosaire se conclut par des prières (20 prières différentes !), toutes formulées par moi-même de la façon suivante : « Reine du Saint Rosaire... obtenez-nous de... » : des prières où l'on se confie donc à l'intercession de Marie. Face à l'évidence d'un dénigrement pur et simple, pourriez-vous m'expliquer, M. le Directeur, par quels sentiments celui-ci a été dicté ? Vous semble-t-il qu'il y ait dans tout ceci le sens de la vérité ? Sens du « Si Si No No » évangélique ? Sens de l'Église ?

✠ Domenico Sorrentino

Évêque d'Assise, Nocera Umbra
Gualdo Tadino ».

Excellence,

Non seulement nous ne sentons aucun devoir de « réparation » à votre égard, mais nous ne voyons pas pourquoi nous devrions le sentir. Nous sommes au contraire convaincus que c'est vous qui avez un devoir de réparation, non pas à notre égard, mais à l'égard de ces « petits », dont vous montrez que vous avez à cœur de ne pas les scandaliser.

Tout d'abord, vous avez accordé une interview à une publication, *Vita Pastorale*, qu'au contraire, en votre qualité d'évêque, vous auriez eu le devoir de désavouer publiquement. Dans cette interview, vous affirmez que le Rosaire est une « *prière totalement [sic !] christologique* », qu'il « *constitue réellement une façon de contempler en profondeur le mystère du Christ* », et vous concluez par une phrase que *Vita Pastorale* a eu soin de mettre en exergue dans le titre de l'article : « *Le Rosaire, en effet, n'est pas une prière à Marie, mais avec Marie* » (ces italiques se trouvent dans votre interview).

Nous ne jugeons jamais les intentions, mais nous nous en tenons aux faits ; en l'espèce aux paroles que vous avez prononcées. Nous ne vous « soupçonnons » donc pas de protestantisme, mais nous constatons simplement, et nous l'avons écrit dans *Si Si No No* du 31 janvier 2006, que vos affirmations auraient pu se trouver sur les lèvres d'un protestant, mais non sur celles d'un catholique, et surtout d'un évêque.

Si nous avons altéré vos paroles, vous auriez raison de nous demander réparation, mais si les propos que nous avons cités sont bien les vôtres, vous devez vous demander réparation à vous-même, ou bien encore à *Vita Pastorale*, au cas où vos paroles auraient été altérées par cette revue.

Nous avons hélas de bonnes raisons de craindre que vous ne deviez vous en prendre qu'à vous-même, étant donné que le n. 1 de votre lettre ne fait que confirmer en substance ce que nous avons déploré dans votre interview. Mais nous y reviendrons.

Tout d'abord, en ce qui concerne ce que vous écrivez au n. 2, face à des affirmations aussi claires et nettes que les vôtres, notre rédacteur n'avait aucun devoir de s'informer sur vos autres écrits qui, d'ailleurs, probablement inconnus à la plupart des lecteurs de *Vita Pastorale*, n'avaient pas le pouvoir de neutraliser le scandale des « petits », qui – nous nous permettons de vous le faire remarquer – n'est pas en jeu que lorsqu'il s'agit de votre personne, mais plus encore chaque fois qu'est éclipse la vérité catholique.

Dans ce même n. 2, vous faites profession de fidélité au Magistère de l'Église. Ne voulant pas vous soupçonner de placer une quelconque « rupture » ou « discontinuité » entre le Magistère d'« hier » et celui d'« aujourd'hui », nous nous

permettons de réfuter par l'enseignement du Magistère même de l'Église ce que vous affirmez sur le saint Rosaire dans le n. 1 de votre lettre.

En faisant un petit pas en arrière par rapport à l'interview, vous admettez que « *l'on peut aussi, au sens large [sic], appeler le Rosaire prière à Marie, en raison justement de la présence consistante de l'Ave Maria* ».

Le Magistère de l'Église, au contraire, enseigne que le Rosaire est prière à Marie au sens strict, et que c'est précisément pour cette raison que l'on y rencontre « *la présence consistante de l'Ave Maria* » (et non le contraire, comme vous l'affirmez).

Le Magistère pontifical définit en effet le saint Rosaire « *comme... un résumé du culte que l'on doit à Marie* » (Léon XIII *Magnæ Dei Matris*) ; il rappelle qu'il tire son nom du fait qu'« *il fut institué afin d'honorer la Vierge Marie, qui est saluée avec raison comme la "Rose Mystique" du Paradis* » et qu'il fut à l'origine « *appelé "psautier marial"* » (Léon XIII *Fidentem Piumque*). Jean XXIII, à son tour, ne se lasse pas de l'appeler « *le Rosaire marial* » et exerce de la « *piété mariale* », spécialement dans les circonstances les plus difficiles pour l'Europe chrétienne (*Le Rosaire pour la juste Paix des Nations*, Lettre Apostolique).

Après votre petite concession, fondée sur une inversion (prière mariale au sens « large » par la présence consistante de l'Ave Maria, et non présence consistante de l'Ave Maria parce que prière mariale), vous réaffirmez votre thèse principale : le Rosaire est une prière « *totale-ment [sic] christologique* », et vous fondez votre thèse :

1) sur la présence dans le Rosaire d'autres prières que l'Ave Maria

2) sur « *son caractère global de prière méditative centrée sur les mystères du Christ* ».

Sur le premier point, nous laissons encore une fois le Magistère de l'Église vous répondre :

« (Dans le Rosaire) vient tout d'abord, comme de juste, la prière du Seigneur adressée à son Père : après avoir invoqué le Père céleste qui est aux cieux, par ces excellentes demandes, depuis le trône de la divinité, **nous adressons nos voix suppliantes à Marie** : ainsi est confirmée la loi de sa médiation et de son intercession, que nous avons rappelée, et que saint Bernardin de Sienne exprime ainsi : "Toute grâce donnée aux hommes vient d'une cause ordonnée suivant trois degrés : de Dieu elle est communiquée au Christ, du Christ elle est communiquée à la Vierge, et par la Vierge elle nous est donnée". Et nous, lorsque nous récitons le Rosaire, bien que nous passions par ces trois marches, **nous demeurons plus longtemps et**

d'une certaine façon avec prédilection sur la plus proche de nous, répétant par dizaines la salutation angélique, avec la confiance que cela nous mènera aux autres marches, c'est-à-dire que par le Christ nous atteindrons Dieu le Père » (Léon XIII *Iucunda semper*).

La présence dans le Rosaire d'autres prières que l'Ave Maria n'enlève donc rien à son caractère de prière mariale, mais démontre simplement (quoi qu'en disent les « frères » protestants) que la dévotion des catholiques pour Marie respecte parfaitement l'ordre de la prière chrétienne tel qu'il est voulu par Dieu. Le « Gloria », qui clôt chaque dizaine mariale, est lui aussi parfaitement à sa place dans le « *psautier marial* », car on sait que tous les Psaumes se terminent par Gloria, la gloire de Dieu étant la fin dernière de notre prière et de notre action.

Passons sur l'oraison de Fatima, qui dans le saint Rosaire est facultative, si bien que Radio Vatican l'omet habituellement, et venons-en à la méditation des mystères qui, pour vous, sont toujours et seulement les « *mystères du Christ* ». Et il ne peut en être autrement, étant donné que vous affirmez que le Rosaire est une prière « *totale-ment christologique* ».

Ce n'est pas l'interprétation du Magistère de l'Église, qui enseigne que « *dans le Rosaire... est rappelée la part que la Vierge prit dans l'œuvre du salut de l'humanité [...]. On parcourt d'abord les mystères joyeux. Le Fils éternel de Dieu s'abaisse en effet vers l'homme, et prend sa nature, mais avec le consentement de Marie, qui "le conçoit du Saint-Esprit". Puis Jean, par un privilège singulier, "est sanctifié" dans le sein maternel, et, favorisé de grâces spéciales, il est destiné "à préparer les voies du Seigneur" ; mais tout cela arrive par la salutation de Marie, qui rend visite, par une divine disposition, à sa parente. Le Christ naît enfin l' "attendu des nations", et il naît de la Vierge ; et quand les bergers et les Mages, prémises de la foi, accourent avec dévotion auprès de son berceau, "ils trouvent l'Enfant avec Marie sa Mère". Il va ensuite s'offrir personnellement, par un rite public, hostie à Dieu son Père, et être porté au temple ; et c'est encore par l'office de sa Mère qu' "il y est présenté au Seigneur". C'est Marie qui, dans la mystérieuse disparition de son Fils, le recherche avec une inquiète sollicitude, et le retrouve avec une joie indicible.*

Les mystères douloureux ne parlent pas autrement [...] **elle fut unie à son Fils dans la douloureuse expiation en faveur du genre humain. Il est donc certain que pour cette raison aussi, Marie, pendant les douleurs et les tourments très amers de son Fils, souffrit dans son âme, avec lui. Du reste c'est en sa présence et sous ses yeux que devait se consommer ce divin sacrifice, pour lequel elle avait élevé généreusement la**

victime ; c'est ce que nous contemplons dans le dernier et le plus émouvant de ces mystères : "auprès de la Croix de Jésus se trouvait Marie, sa Mère" ; laquelle, par un sentiment d'amour immense pour nous, afin de nous accueillir comme ses enfants, offrit elle-même spontanément son Fils à la justice divine, et souffrit avec lui la mort dans son cœur, transpercée par un glaive de douleur.

Dans les mystères glorieux aussi est confirmé le même office miséricordieux de la grande Vierge... Par la gloire de son fils triomphant de la mort, elle jouit en son cœur, et le suit avec une affection maternelle dans son ascension au Ciel ; mais bien que digne du Ciel, elle demeure sur terre, pour être la précieuse consolatrice et maîtresse de l'Église naissante, elle qui "avait pénétré, au-delà de toute foi, les profonds mystères de la sagesse divine" (saint Bernard).

Mais comme l'œuvre de la rédemption humaine ne sera parfaite qu'après la venue de l'Esprit Saint, promis par le Christ, voici que nous contemplons Marie au Cénacle, là où, en compagnie des Apôtres, elle prie pour eux, avec des gémissements inénarrables, et hâte pour l'Église la plénitude du Consolateur, suprême don du Christ, trésor qui ne lui fera jamais défaut. Mais d'une façon encore plus complète et perpétuelle, elle pourra plaider notre cause après être entrée dans la vie immortelle. Et ainsi, depuis la vallée de larmes, nous la contemplons élevée vers la cité sainte de Jérusalem, entre les chœurs des anges, et nous l'honorons glorifiée au-dessus de tous les saints, couronnée d'un diadème d'étoiles par son divin Fils, et assise auprès de Lui, Reine et Maîtresse de l'univers » (Léon XIII *Iucunda semper*).

Jean XXIII lui-même, dans la Lettre apostolique que nous avons citée, rappelle plus brièvement que les mystères du Rosaire nous dévoilent « *les épisodes qui associent la vie de Jésus et de Marie* » et que la répétition de « *la salutation angélique... porte en soi les échos de l'exultation du ciel et de la terre autour des différents tableaux de la vie de Jésus et de Marie* ».

Le saint Rosaire, donc, n'est pas du tout une prière « *totale-ment* » christologique, il n'a pas le « *caractère global de prière méditative centrée sur les mystères du Christ [un point c'est tout]* », mais il est méditation des mystères du Christ et de Marie parce que, comme nous l'enseigne encore le Magistère de l'Église, l'Un ne peut pas être séparé de l'Autre, à cause de cette « *communauté de douleurs et de volonté* », en raison de laquelle « *il a été donné à la Sainte Vierge "d'être auprès de son Fils unique la très puissante médiatrice et avocate du monde entier"* » (Pie X *Ad diem illum lætissimum*, citant *Ineffabilis Deus* de Pie IX).

« Marie – poursuit saint Pie X – compagne assidue de Jésus, de la maison de Nazareth au plateau du Calvaire, initiée plus que tout autre aux secrets de son cœur, dispensatrice, comme de droit maternel, des trésors de ses mérites, est, pour toutes ces causes, d'un secours très certain et très efficace pour arriver à la connaissance et à l'amour de Jésus-Christ. Ces hommes, hélas ! nous en fournissent dans leur conduite une preuve trop péremptoire qui, séduits par les artifices du démon ou trompés par de fausses doctrines, croient pouvoir se passer du secours de la Vierge. Infortunés, qui négligent Marie sous prétexte

d'honneur à rendre à Jésus-Christ ! Comme si l'on pouvait trouver l'Enfant autrement qu'avec la Mère ! » (Ibid.).

Vous savez bien, tout comme nous, qui sont ces « infortunés », et vous devriez aussi savoir, et mieux que nous, qu'à partir du Concile, l'intention « œcuménique » pousse les catholiques vers la même « infortune », en promouvant un « minimalisme marial » totalement infondé et en contradiction avec la Tradition catholique (cf. Mgr Pier Carlo Maria Landucci *La question mariale et le "ne quid nimis de René Laurentin"*). C'est dans ce « minimalisme marial »

que s'inscrit aussi, hélas, votre accentuation du caractère « totalement » christologique du saint Rosaire. C'est donc à vous qu'incombe un devoir de « réparation », si le scandale des « petits » et la fidélité au Magistère de l'Église vous tiennent réellement à cœur, sans compter votre caractère, à un titre tout spécial, de « fils » de Marie, Mère du Prêtre éternel et suprême.

Si Si No No

(Publié dans Si Si No No du 31 mai 2006. Entre l'article de janvier et la réponse de Mgr Sorrentino, ce prélat était nommé évêque d'Assise)

LA JUSTICE VENGERESSE DE DIEU

Corriere della Sera du 29 juin 2006.

Le cardinal Lopez Trujillo, bien que conscient que « parler pour la défense de la vie et des droits de la famille est en train de devenir dans certaines sociétés une sorte de délit contre l'État » et que « l'Église risque d'être traduite devant quelque tribunal international », a néanmoins accompli dans *Famiglia Cristiana* son devoir de rappeler que « détruire l'embryon équivaut à un avortement », et que « l'excommunication est valable pour la mère, les médecins et les chercheurs qui éliminent l'embryon ». Ce qui lui a valu, de la part du *Corriere* le qualificatif du « cardinal le plus dur et le plus intransigeant du Sacré Collège ». Rien d'étonnant : le disciple ne doit pas s'attendre aux applaudissements que le monde, ennemi du Christ, a refusés et refuse à son Maître (et aussi, malgré toute illusion, aux ecclésiastiques de l'« ouverture au monde »).

Plus intéressant est le commentaire d'une sénatrice (de la « Margherita ¹ ») « considérée comme très proche des sommets catholiques », et qui affirme partager pleinement l'idée « qu'il ne faille pas avorter ni manipuler des embryons », mais qui se dit « étonnée du ton employé par le cardinal, qui évoque l'idée d'un Dieu en colère [sic] contre les hommes parce qu'ils ne sont pas en accord avec lui » ; « je me serais attendue – continue-t-elle – à ce que l'accent soit mis davantage sur des mesures d'accueil que sur des mesures punitives, en référence aux principes de solidarité, de magnanimité et de pardon de l'Église ».

Il semble donc que ce ne soit qu'une question de « ton » et d'« accent », et non de substance. Et pourtant nous sommes ici au cœur même du modernisme : la falsification de la charité, même celle de Dieu, avec toutes ses conséquences logiques.

Qui a donné à cette sénatrice « considérée comme très proche des sommets catho-

liques » l'idée d'un « dieu » à qui il serait égal que les hommes soient ou non en accord avec lui ? Qui lui a donné l'idée que l'Église manque « aux principes de solidarité, de magnanimité et de pardon » lorsqu'elle accomplit son devoir (qui est aussi une œuvre de miséricorde spirituelle) de « reprendre les pécheurs » ?

Saint Jean, l'apôtre de l'amour, est aussi le prophète de la justice vengeresse de Dieu (Apocalypse), et ce sans aucune contradiction. La justice vengeresse de Dieu, en effet, n'est pas autre chose que la proclamation par le Bien suprême de son droit à être aimé au-dessus de toute chose.

Cet attribut de Dieu, qui ne peut pas manquer à l'Être parfait, ne se manifeste qu'après que la miséricorde a été méprisée de façon répétée, malgré tous les moyens employés, comme parfois des peines temporelles salutaires, pour arracher le coupable à sa perte. Mais les modernistes de l'« enfer vide » et des « mesures d'accueil » indifférenciées, même pour les concubins, ont fini par répandre l'idée d'un « dieu » qui pardonne aussi à ceux qui continuent de dire « non » à la Miséricorde, sans même avoir l'intention de changer de vie, décidés au contraire à persévérer dans leur état de péché. Conséquence logique : cette « charité » de Dieu (et de l'Église) faussée par la « nouvelle Théologie » encourage les pécheurs à mépriser le droit de Dieu à être aimé par-dessus toute chose, à abuser de sa miséricorde, à résister obstinément à l'amour de Dieu, et enfin à se perdre. En effet, si Dieu est charité sans justice, s'il est un « dieu » tout sucre et tout miel, s'il est un « dieu » qui n'aime pas le bien et ne hait pas le mal, mais regarde du même œil les pécheurs impénitents, sales de leurs souillures, et les justes qui font pénitence pour leurs fautes, alors pourquoi prier ? Pourquoi observer sa loi ? Et même, pourquoi sa loi ? En somme, pourquoi s'efforcer de mériter ce qu'il nous donnera de toute façon, que nous ayons fait le bien ou que nous ayons fait le mal ? Et dans cette logique, on ne voit pas non plus pourquoi « il ne faut pas

avorter ni manipuler des embryons ».

Quant à l'Église qui « risque aujourd'hui d'être traduite devant quelque tribunal international » pour la seule raison qu'elle rappelle le droit (divin) naturel dans certains domaines, il serait temps que les ecclésiastiques de la « séparation de l'Église et de l'État » fassent leur examen de conscience : l'histoire n'enseigne-t-elle pas, et n'a-t-il pas été rappelé autrefois aux « catholiques libéraux », leurs précurseurs, qu'un État qui ne collabore pas avec l'Église finit tôt ou tard par la persécuter ?

COURRIER DE ROME

Édition en Français du Périodique Romain
Si Si No
Directeur : R. Boulet
Rédacteur : Abbé de Taveau
Adresse : B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex
N° CPPAP : 0408 G 82978
Imprimé par
Imprimerie du Pays Fort
18260 Villegenon
Direction
Administration, Abonnement
Secrétariat
B.P. 156
78001 Versailles Cedex
E-mail : courrierderome@wanadoo.fr
Correspondance pour la Rédaction
Via Madonna degli Angeli, 14
Italie 00049 Velletri (Rome)
Abonnement

• France :

- de soutien : 40 € , normal : 20 € ,
- ecclésiastique : 8 €

Règlement à effectuer :

- soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France,
- soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.

• Suisse :

- de soutien : CHF 100, normal CHF40
- ecclésiastique : CHF 20

Règlement :

- Union de Banques Suisses - Sion
C / n° 891 247 01E

• Étranger : (hors Suisse)

- de soutien : 48 € ,
- normal : 24 € ,
- ecclésiastique : 9,50 €

Règlement :

IBAN : FR20 3004 1000 0101 9722 5F02 057
BIC : PSST FR PPP AR

1. Parti politique catholique de gauche.